

Commission locale pour l'Énergie
Rapport d'activités à destination du Conseil communal

Conformément aux décrets relatifs à l'organisation des marchés régionaux du gaz (décr. 19.12.2002, modifié par le décr. 21.05.2015, art. 31quater, § 1^{er}, al. 2) et de l'électricité (décr. 12.4.2001, modifié par le décr. 11.04.2014, art. 33ter, § 4^r, al. 2), avant le 31 mars de chaque année, les Commissions locales pour l'Énergie peuvent adresser au Conseil communal un rapport faisant état du nombre de convocations de la Commission émises au cours de l'année écoulée, ainsi que de la suite qui leur a été réservée.

Année : 2025

CPAS de : LEGLISE

A. NOMBRE DE SAISINES¹ ET TYPE DE DÉCISIONS RELATIVES À L'ACTIVITÉ DES CLE

1. Nombre de saisines de la Commission locale pour l'Énergie pour l'ensemble de l'année

Nombre de réunions de la Commission locale pour l'Énergie : 0
Nombre de saisines de la Commission locale pour l'Énergie : 3
Nombre de saisines CLE annulées suite au règlement du dossier : 3

Nombre de saisines traitées concernant :

La fourniture minimale garantie : /
L'aide hivernale : /
La perte de statut : 3
Demande d'audition du client : /

2. Nombre de décisions par type de CLE

• **CLE concernant la perte de statut de client protégé :**

0 décision(s) confirmant la perte du statut de client protégé.
0 décision(s) attestant de la qualité de client protégé et du maintien de la fourniture d'électricité.
0 décision(s) de report.

• **CLE concernant la fourniture minimale garantie :**

0 décision(s) de retrait de la fourniture minimale garantie.
0 décision(s) de maintien de la fourniture minimale garantie.
0 décision(s) de maintien de la fourniture minimale garantie avec plan de paiement.
0 décision(s) de maintien de la fourniture minimale garantie sans plan de paiement.
0 décision(s) de remise de dette avec prise en charge par le Fonds énergie régional.
0 décision(s) de report.

• **CLE concernant le secours hivernal :**

¹ Une saisine est une demande de décision par rapport à une énergie. Si les deux énergies sont concernées, il y aura deux saisines.

